Transmis pour information aux honorables membres de la

- Conférence des Présidents
- Commission des PétitionsCommission du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale

Luxembourg, le 15 décembre 2020



Le Ministre aux Relations avec le Parlement

Monsieur le Président de la Chambre des Députés Luxembourg

Luxembourg, le

2 4 NOV. 2020

Personne en charge du dossier: Jean-Luc Schleich 247 - 82954

SCL: PET 1530 – 1824 / sp

Objet: Pétition n° 1530 - Bénéficier d'une demi-journée de congé afin d'effectuer un don de

sang/plasma.

Monsieur le Président,

Comme suite à la demande afférente de la Commission des Pétitions du 30 septembre 2020, j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la prise de position de Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire sur la pétition n° 1530 relative à l'objet sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre aux Relations avec le Parlement



Monsieur Marc Hansen Ministre aux Relations avec le Parlement Service Central de Législation L-2450 LUXEMBOURG

Luxembourg, le 13 novembre 2020

Agent en charge

Tel:

Référence interne

M. Armin Skrozic

247 86122

armin.skrozic@mt.etat.lu MT/SA/Pétitions/N°1530 Le Ministre aux Relations avec le Parlement SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION Reg.: 1824 | SCL:

Entré le: 20 NOV. 2020

CE: | CHD: A traiter par: SADO Copie à:

Concerne:

Prise de position par rapport à la pétition publique n°1530

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la prise de position du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire par rapport à la pétition publique n°1530 de Monsieur Alain Cossalter.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Dan KERSCH

Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie

sociale et solidaire

Prise de position du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire par rapport à la pétition publique n°1530 de Monsieur Alain Cossalter

Par sa pétition publique, le pétitionnaire demande l'introduction d'un congé spécial d'une demi-journée dans le droit du travail permettant à chaque salarié la possibilité de s'absenter du travail en vue d'effectuer un don de sang/plasma.

Il y a lieu de noter que l'accord de coalition 2018-2023 ne prévoit pas l'introduction d'un tel congé spécial dans le droit du travail.